

0203

UEFA

Monsieur le président Platini



Comme la FIFPro, l'UNFP a soutenu la candidature de Michel Platini.

Elu, le président de l'UEFA a déjà jeté les bases de l'avenir d'un football européen qui ne doit pas appartenir aux seuls businessmen. Avec Platoche à la barre, les joueurs auront leur mot à dire, ils seront écoutés et entendus.

04

Charte

Les modifications

Formation encore mieux protégée et abaissement du seuil de déclenchement du droit d'image collectif, la Charte a subi quelques modifications que nous vous livrons dans leur intégralité. A conserver.

0611

Assemblée générale

L'UNFP se porte très bien...

Retour par le texte et l'image sur l'Assemblée générale de l'UNFP, le 3 décembre 2006 à Disneyland Paris. Une AG qui a prouvé, s'il en était besoin, que notre syndicat se porte plutôt très bien.



14

Trophées

Un axe Saint-Etienne-Caen

Piquionne et Gomis d'un côté et pour la Ligue 1, Proment et Gouffran de l'autre et pour la Ligue 2, les trophées des meilleurs joueurs des mois de décembre 2006 et de janvier 2007 ont vu Stéphanois et Caennais truster les honneurs. Mais la résistance s'organise...



01

Sepp et Michel sont sur un bateau...

« Laissez dire les inexactitudes, elles vous protègent... »

Jean Cocteau

Je ne sais pas si vous serez de mon avis, mais le ballon roule plutôt dans le bon sens, ces derniers temps. Dans le sens du jeu et de l'histoire, et ce n'est déjà pas si mal.

Entre la signature, le 2 novembre 2006 à Barcelone, de l'accord historique entre la Fifa et la FIFPro et l'élection de Michel Platini, le 26 janvier dernier, à la présidence de l'UEFA, le football, sans être rendu aux footballeurs, reconnaît qu'ils en sont les acteurs principaux et que plus rien, désormais, ne pourra se décider sans eux. Sans leur accord.

Dans un cas, comme dans l'autre, il n'est pourtant pas question de s'endormir sur ces lauriers trop fraîchement coupés. Au contraire, nous qui avons, durant des années, réclamé que nos droits soient reconnus au niveau international comme ils l'étaient, notamment, au niveau français, nous savons que le plus difficile reste à écrire pour qui veut, comme nous, comme Sepp Blatter ou comme Michel Platini, favoriser l'intérêt collectif au détriment de l'intérêt individuel. Pour qui veut, oui, comme nous, comme Sepp Blatter et comme Michel Platini, inscrire son action dans le temps, plutôt que de chercher le profit immédiat, le profit à tout prix, à n'importe quel prix même...

Ces victoires - qui sont aussi les nôtres - sont autant de défaites, évidemment, pour les partisans d'un autre football qui ne répondrait plus seulement aux règles du jeu, mais à celles qui sont édictées par les businessmen et des hommes de loi de tous poils qui s'emparent de notre sport comme d'une simple marchandise. Il faut donc sans attendre se mettre au travail et savoir répondre à l'attente de ces deux présidents-là qui ont envoyé la balle dans notre camp.



A nous de savoir en profiter. Car avec le président de la Fifa et celui de l'UEFA, et pour reprendre une de leurs déclarations communes, « nous n'aurons pas toujours les mêmes idées, mais nous aurons souvent la même approche et nous serons régulièrement du même avis sur les buts à atteindre... »

L'avenir, aujourd'hui, nous tend donc les bras. Il pourrait même nous appartenir si les espoirs nés en novembre 2006 et en janvier 2007 venaient à pleinement se concrétiser.

Le ballon roule et la roue tourne dans le bon sens, elle aussi. C'est une évidence, un juste retour des choses également.

Et nous voudrions que le footballeur français comprenne qu'il a tout à gagner dans les changements qui s'opèrent au sein de la Fifa et de l'UEFA. La régulation du marché des transferts, comme

l'harmonisation du calendrier par exemple ne sont pas les moindres des combats que nous avons, tous, à mener, mais leur issue, inévitablement, passe par un accord qui englobe l'ensemble des footballeurs de la planète, sans pour autant se moquer des spécificités nationales ou continentales. C'est un exemple. Parmi tant d'autres qui nous permettent d'envisager l'avenir plutôt sereinement. 2007, décidément, commence sous les meilleurs auspices...

Philippe Piat
Président de l'UNFP
Président de la FIFPro



U·N·F·P

Notre parole,
celle des joueurs.

sommaire

La lettre de l'UNFP - N° 68 (Mars 2007) - Prix : 1,5 €

Publication éditée par l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (32, rue Feydeau, 75002 Paris Tél. : 01 40 39 91 07 ; fax : 01 42 36 22 21).

Directeur de la publication : Philippe Piat - Directeur de l'information / Rédacteur en chef : Stéphane Saint-Raymond (presse@unfp.org)

Directeur de la communication : Manuel Piumi (mpiumi@unfp.org) - Comité de rédaction : Jean-Jacques Amorfini, René Charrier, Sylvain Kastendeuch, Philippe Piat, Manuel Piumi, Stéphane Saint-Raymond - Publicité : Régis Garrault (rgarrault@wanadoo.fr), Manuel Piumi.

Photos : Flashpress, Stéphane Saint-Raymond - Réalisation : Groupe YinPartners® - Impression : Action Plus (Paris/Bastia) 01 48 97 32 61.

Visitez notre site : www.unfp.org

Michel Platini n'est pas le seul à avoir gagné...

Michel Platini, 51 ans, a été élu président de l'Union européenne de football (UEFA), fin janvier à Düsseldorf, face au suédois Lennart Johansson, qui occupait cette fonction depuis 1990. Soutenu, notamment, par la FIFPro et l'UNFP, l'ancien capitaine de l'équipe de France devient ainsi le sixième président de l'UEFA, créée en 1954, et le deuxième français à occuper ce poste après Jacques Georges (1983-1990).



Bien sûr, au-dessus de nos têtes boutonneuses, restera à jamais accrochée l'image du joueur. Icône vivante, saint parmi les saints, assis à la droite de Pelé, avec Diego, Johan et quelques autres. Si peu finalement. C'est là, sur le terrain de jeu, sur l'herbe encore verte de nos rêves d'adolescent, que Michel Platini avait été le meilleur.

Qu'il soit aujourd'hui devenu président de l'UEFA, avant de s'en aller - demain, c'est certain ! - conquérir le monde, Michel Platini reste joueur au fond de lui-même. Qu'importe si son champ d'action a évolué. Homme d'influence et de pouvoir, même s'il s'en défend car ça le gênerait presque, c'est avant tout un homme malin, intelligent. Comme le joueur qui lisait le jeu plus vite et mieux que les autres, il a très vite compris comment fonctionnait le monde des dirigeants, il est vrai instruit en la matière par Jacques Georges (président de l'UEFA de 1983 à 1990) et par Fernand Sastre (président de la Fédération Française de football de 1973 à 1984 et coprésident, avec Platini, du comité d'organisation de la Coupe du monde 1998).

Michel Platini va ainsi débiter une nouvelle vie, lui qui fut joueur et sélectionneur, avant d'enfiler le costume du dirigeant en 1992.

Le natif de Joazeul a d'abord été un footballeur d'exception, maître ès coup-franc sous les maillots de Nancy, de Saint-Etienne, de la Juventus Turin, sans oublier évidemment l'équipe de France (il détient toujours le record de buts marqués avec les Bleus, 41 en 72 sélections).

Une fois les crampons raccrochés à 31 ans seulement - le drame du Heysel l'ayant fortement marqué et enterré alors une grande partie de ses illusions -, "Platoche" s'est essayé au métier de sélectionneur (1988-1992), démissionnaire après l'élimination de la France au premier tour de l'Euro 92.



C'est finalement dans la peau d'un apprenti dirigeant qu'il a poursuivi sa reconversion, découvrant les arcanes du pouvoir sportif en intégrant le comité d'organisation du Mondial 98 sous l'aile de Fernand Sastre. Conseiller spécial du président Sepp Blatter en 1998, lorsque ce dernier conquiert la Fifa, il devient vice-président de la Fédération française en 2001, puis membre des comités exécutifs de l'UEFA et de la Fifa en 2002.

C'était le début d'une belle et grande aventure, ne restait plus qu'à trouver un terrain de jeu à sa taille.

Joueur, toujours joueur, dirigeant compétent, responsable et efficace, aussi, on sait que le travail ne l'effraie pas. Et c'est tant mieux. Car la nouvelle vie de Michel Platini n'est pas de tout repos. Le candidat Platini avait en effet promis beaucoup de changements, il lui faudra désormais tenir ses engagements tout en sachant qu'on ne manquera pas, ici ou là, de lui mettre des bâtons dans les roues.

La limitation des places dans la lucrative Ligue des champions pour les grandes nations n'est pas du goût de tout le monde, l'idée de création d'une charte européenne du football - qui s'inspire du modèle français -, pas plus car elle ne peut s'entendre sans un accord paritaire, sans donner la parole aux joueurs, sans leur rendre un peu de leur pouvoir englouti par le tout business.

Favorable, on le sait, à une « régulation plus sociale que financière », Michel Platini multiplier les programmes d'échange, pas seulement liés à une redistribution financière, entre grands pays européens du football et petites nations.

De la même façon, il devrait mettre en place un organisme de contrôle européen penché sur les flux financiers du football à l'intérieur du Vieux Continent. Car, et c'est notamment pour cela que la FIFPro et l'UNFP l'ont soutenu et se sont félicitées de son élection, Michel Platini mènera, dans tous les cas, une politique volontariste afin de gagner, contre les fléaux qui menacent notre sport, le match que nous n'avons pas le droit de perdre.

Avec Michel Platini à la tête de l'UEFA, le football est rendu au monde du football dont les footballeurs, cela va de soi, font partie intégrante.

Le 26 janvier à Düsseldorf, Michel Platini n'est donc pas le seul à avoir gagné...

Morceaux choisis...

Quelque temps avant son élection, Michel Platini nous avait accordé une interview en exclusivité.

« Je souhaite m'inscrire dans la continuité, mais avec la philosophie qui a toujours été la mienne. Ce qui m'importe, c'est de déterminer, avec toutes ses familles, l'avenir du football européen. Si nous n'agissons pas nous-mêmes, les politiques et les businessmen le feront à notre place. Ils ont déjà, dans certains domaines, pris les devants et j'entends bien redistribuer les cartes à ma façon. Je ferai en sorte que la régulation soit plus sociale que financière, le football n'est pas qu'un produit.... Le football, c'est un jeu. Un jeu joué, et plutôt bien ces derniers temps si mon avis compte, par les footballeurs. Ce jeu-là, moi je veux le défendre et le protéger. »

« Les attaques viennent, tout le monde en est conscient, de l'extérieur de la famille du football. Je veux bien entendre ceux qui pensent que le jeu évolue trop lentement, même si je ne vois pas très bien ce que l'on peut changer depuis les innovations payantes issues des années 80 et 90, mais, dans l'ensemble, on peut affirmer que le jeu de football, en lui-même, va plutôt très bien. En revanche, c'est tout ce qui tourne autour du football qui m'inquiète et qui inquiète tous ceux qui, comme moi, ne veulent pas voir notre sport être régi par les seules lois édictées par les politiques et les businessmen.

« Il n'y a pas d'un côté le football des clubs et de l'autre le football des sélections. Il n'y a qu'un football et chaque joueur qu'il m'a été permis de rencontrer est, quand il a la chance d'être sélectionné pour défendre les couleurs de son pays, heureux et fier de jouer pour son club, comme il est heureux et fier de jouer pour son équipe nationale. Or, ces derniers temps, on se rend compte que quelques dirigeants, armés d'un bataillon d'avocats, veulent remettre en cause ce qui s'inscrit, pour moi et pour beaucoup d'autres, dans l'ordre naturel des choses. Les clubs sont endettés et cherchent à obtenir, au détriment des joueurs, des compensations. Mais, je ne suis pas le premier à le dire, les associations nationales n'ont pas à s'acquitter du salaire des joueurs. Pour beaucoup d'entre elles, au demeurant, la chose est impossible. C'est pourquoi, il y a dix

ans de cela déjà, j'ai proposé que l'on travaille au niveau des assurances car il est certain que la blessure d'un joueur et l'indisponibilité induite doivent être compensées. Il faut avancer et penser à préserver les intérêts de toutes les parties concernées. Il faut en finir avec ces querelles stériles, il faut que ceux qui mènent ces croisades écoutent ce que les joueurs, et certains d'entre nous, ont à leur dire.

« C'est à nous, les gens du football, de fixer les limites et les règles du jeu, comme c'est à nous, les gens du football, de travailler à protéger la formation, à chercher à l'améliorer et à la débarrasser de ses mauvaises habitudes actuelles. »

« Je ne crois pas qu'il soit bon de faire partir de chez eux des gamins de 14 ans... Je ne crois pas que les clubs doivent continuer à leur verser de l'argent pour les attirer si jeune. L'important, ce n'est pas ce que l'on gagne entre 14 et 16 ans, mais bien ce que l'on peut espérer toucher entre 22 et 30 ans. A ce moment-là, oui, on peut réellement parler d'argent. Auparavant, ce n'est que de la poudre aux yeux... Et puis comment peut-on effacer de notre mémoire tous ceux qui ne réussissent pas ? Qui sommes-nous pour les enfermer dans une statistique, alors qu'on les a peut-être encouragés à gâcher leur vie pour quelques milliers d'euros ? Il faut, à ce niveau, que le football européen redevienne humain, qu'on en finisse avec les transferts bidons d'adolescents, qu'on défende les valeurs qui sont les nôtres, que l'on préserve la personnalité et l'identité même des plus jeunes d'entre nous.

« Il y a urgence à créer une charte européenne, à la manière de la charte du football en France ! Elle devra avoir force de conventions collectives et, forcément donc, être paritaire. Les représentants des joueurs seront donc partie prenante... Je sais que nous mettrons des années à réaliser ce projet, mais il faut, pour le football européen, que nous réussissions. C'est, pour moi, une évidence. C'est la grande impulsion nécessaire, presque vitale, qui assurera la pérennité du jeu que nous aimons, un football à l'intérieur duquel toutes les familles ont droit de cité, vivent ensemble et tirent toutes vers un objectif commun. »

FIFPro

La division Europe a pris son envol...



Réuni fin janvier à Amsterdam, le comité directeur de la FIFPro a décidé, sans plus attendre, de créer une division Europe conformément aux engagements pris lors du dernier congrès du syndicat international des footballeurs, en octobre 2006 à Rio de Janeiro. Il y avait été décidé, pour une plus grande cohérence, une meilleure approche et un dialogue encore plus constructif, de la création de divisions continentales à l'instar de celles qui existent au sein des instances dirigeantes du football. Rendez-vous avait été pris pour le Congrès annuel de 2007...

« Comme le prévoient nos statuts, précise Philippe Piat, le président de la FIFPro, il appartiendra effectivement à notre prochain congrès de ratifier la création de cette division Europe, mais il aura fallu devancer l'appel pour répondre à la demande pressante du nouveau président de l'UEFA, Michel Platini, décidé à se mettre le plus rapidement possible au travail. Il fallait donc que nous ayons une entité réellement représentative du Vieux Continent et cooptée par le comité directeur de la FIFPro pour que nous puissions nous asseoir autour d'une même table et entamer officiellement les discussions. »

La division Europe de la FIFPro, qui élira le moment venu son propre comité directeur, est composée de Philippe Piat (Président de la FIFPro, président de l'UNFP), de Gerardo Movilla (vice-président de la FIFPro, président du syndicat espagnol), de Leonardo Grosso (membre du comité directeur de la FIFPro, vice-président du syndicat italien) et de Theo van Seggelen (secrétaire général de la FIFPro).

Formation

Toujours plus protégée !

Lors de la réunion de la commission paritaire du 11 janvier 2007, quelques modifications ont été apportées à la Charte, avec le souci de protéger un peu plus encore la formation.

Ces aménagements viennent s'ajouter au contrat Elite existant (18-23 ans) et font que la formation est, en France, particulièrement protégée, mieux que partout ailleurs en Europe et dans le monde.

A- Créer un contrat stagiaire de trois saisons susceptible d'être proposé - ou exigé dans la limite d'un par club - à tout joueur âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de la première saison au cours de laquelle le contrat en cours s'exécute. Les modalités d'applications sont définies au sein des articles ci-après modifiés...

Article 261

Dispositions communes

Au terme de la saison au cours de laquelle le joueur sous contrat apprenti ou aspirant est âgé de moins de 17 ans au 31 décembre de l'année de cette même saison, le club a la possibilité de proposer à l'autre partie la signature d'un nouveau contrat de stagiaire de 3 saisons.

Toutefois, dans la limite d'un contrat par saison, le club est en droit d'exiger d'un joueur la signature du contrat stagiaire ci-dessous.

Article 401

Conditions d'accès

Peut bénéficier du présent statut...

Le joueur sous contrat apprenti ou aspirant dont le contrat n'est pas encore arrivé à expiration normale et qui est âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de la première saison au cours de laquelle le contrat stagiaire s'exécute.

Article 402

Durée du contrat et conditions d'âge

1. Un contrat stagiaire est conclu pour une durée de :

- 3 saisons pour le joueur âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de la première saison au cours de laquelle le contrat s'exécute.

Article 405 (création)

Dispositions particulières du contrat stagiaire de trois saisons

En contrepartie de la possibilité pour le club de signer avec l'accord du joueur un contrat stagiaire de trois saisons il est accordé au joueur les conditions particulières de rémunération minimales prévues à l'article 754 2.

En contrepartie de la possibilité pour le club d'exiger la signature par son joueur apprenti ou aspirant d'un contrat stagiaire de trois saisons conformément aux dispositions énoncées au premier paragraphe de l'article 261, il est accordé au joueur les conditions particulières de rémunération minimales prévues à l'article 754 3.

Article 754

Salaire minimum pour les joueurs stagiaires

Le salaire mensuel minimum des joueurs stagiaires est fixé, en nombre de points (un point = 13,20 euros), selon le barème suivant...

1) Si le joueur et le club signent un contrat stagiaire de une ou deux saison(s)...

Années de contrat	Agés*	Ligue 1	Ligue 2	National
1 ^{ère} année	- 19 ans	75	55	30
2 ^e année	- 20 ans	85	75	40

2) Si le joueur et le club signent d'un commun accord un contrat stagiaire de trois saisons...

Années de contrat	Agés*	Ligue 1	Ligue 2	National
1 ^{ère} année	- 18 ans	100	75	45
2 ^e année	- 19 ans	150	120	80
3 ^e année	- 20 ans	200	160	110

3) Si le joueur et le club signent un contrat stagiaire de trois saisons en application des dispositions de l'article 261...

Années de contrat	Agés*	Ligue 1	Ligue 2	National
1 ^{ère} année	- 18 ans	200	150	90
2 ^e année	- 19 ans	300	240	160
3 ^e année	- 20 ans	400	320	220

* au 31 décembre de la saison au cours de laquelle le contrat s'exécute

B- Permettre à compter du 1er juillet de la dernière saison des contrats de formation en cours, la signature anticipée de tout nouveau contrat dans le même club.

Article 501

Durée du contrat et conditions d'âge

Tout premier contrat professionnel peut être prolongé dès le 1^{er} janvier suivant l'entrée en vigueur du contrat initial.

Article 501 bis (création)

Dispositions particulières du premier contrat professionnel faisant suite au contrat stagiaire de trois saisons.

En contrepartie de la possibilité pour le club d'exiger la signature par son joueur stagiaire (sous contrat de trois saisons) d'un contrat professionnel conformément aux dispositions énoncées au premier paragraphe de l'article 261, il est accordé au joueur pour son premier contrat professionnel les conditions particulières de rémunération minimales prévues à l'article 759 d.

Article 759

Salaire mensuel minimum pour le premier contrat professionnel

Le salaire mensuel minimum pour le premier contrat professionnel est fixé, en nombre de points, selon le barème suivant...

a) Pour les joueurs issus du cursus normal

Années	Ligue 1	Ligue 2	National
1 ^{ère} année	200	155	120
2 ^e année	250	190	150
3 ^e année	300	230	180

d) Pour les joueurs issus du cursus stagiaire de trois saisons

Années	Ligue 1	Ligue 2	National
1 ^{ère} année	800	620	480
2 ^e année	1000	760	600
3 ^e année	1200	920	720

C- Autoriser la prolongation de tout premier contrat professionnel à compter du 1^{er} janvier suivant l'entrée en vigueur du contrat initial. Les conditions de prolongation d'un contrat élite en première année sous statut professionnel sont identiques.

Article 463

Prolongation

Aucune prolongation de durée de contrat ne peut être homologuée avant le 1^{er} janvier de la première saison sous statut professionnel.

Droits téléés

La convention signée !

La nouvelle convention portant sur les droits téléés (télévision et sponsoring) et signée, dernièrement, avec la LFP permet à l'UNFP de percevoir 1,09% des sommes nettes versées par les différents opérateurs et annonceurs.

L'UNFP versera 15% de cette manne financière - soit 1 million d'euros à ce jour - au pécule comme elle l'a fait lors de la saison 2006-2007.

ZOOM SUR... Tokio Hotel

5539097

5539106

5539052

5539041

5539031

5510019

5514514

5519064

5520671

5525274

Ich bin nicht ich
Durch den mondum
Durch den mondum
Durch den mondum
Unendlichkeit

Logo ou sonnerie, envoie la ref par sms au 82020

MYKONOS STADIUM 2007

6518899

6570225

6570314

6518901

6518900

6519531

+ de parodies ? Envoie la ref par sms au 82020

APPEL VISIO AU 08 99 700 379 et découvre l'univers déliré MYKONOS : logos, vidéos, calendrier...

comment télécharger ??

Par SMS pour les LOGOS et SONNERIES : **82020***
Envoie la ref. ou ton titre par SMS au 82020

Par SMS pour les VIDEOS et JEUX : **83040***
Envoie la ref. ou ton titre par SMS au 83040

Sur le NET **LOGOSONNERIE.COM** Par TEL **08 99 700 950**

vodafone MODE GALLERY

- RUBRIQUE BLOGS, FORUMS > TCHATCHING
- RUBRIQUE CHAT, BLOC > TCHATCHING
- RUBRIQUE MESSAGES > 123 TCHATCHING
- RUBRIQUE CHAT, RENCONTRES > MESEXP
- RUBRIQUE MUSIQUE/RADIOS > HITMORRE

ACCÉDÉ À TOUS NOS SERVICES GALLERY
• Envoie 123 au 30130*

ACTU MUZIK DU MOIS

1 Mauvaise foi nocturne Fatal Bazooka, Vitoo... 6599516

2 A Fleur De Toi Vitaa... 6521847

3 Ta meuf Fal Larage... 6550887

4 Fais la poule Sebasto... 6521765

5 Ultrasonnerie (interdite au de 25 ans)... 65874017

6 Marly-gomont Kamini... 6579422

7 Victoire SHY'm... 6566576

8 Elles demandent Medhy Custos... 6532278

9 Smack that Akon Fat Eminem... 6595324

10 Fous ta cagoule Fatal Bazooka... 6542565

+ DE SONS ? envoie TUBE au 82020*

[PLAYLIST DE LA SEMAINE]

Cœur sacré THIERRY AMIEL... 6564963

Elles demandent MEDHY CUSTOS... 6532278

Everytime we touch CASCADA... 6583863

Feel it NATURALLY... 6565124

I wish I was... SANDI THOM... 6522319

Pas le temps (B.O Prison Break)... 6525775

Victoire SHY'm... 6566576

+ DE SONS ? envoie TUBE au 82020*

[BEST OF RAP & RNB]

Amies ennemies NADIYA... 6585520

I wanna love you AKON - SNOOP DOGG 6550453

Irreplaceable BEYONCÉ... 6520941

Mal de guerre M.POKORA... 6511047

Pitbull BOOBA... 6546922

Promiscuous NELLY FURTADO... 6583256

Quoi qu'il arrive SNIPER... 6595370

Ta meuf FAF LARAGE... 6550887

[COMEDIES MUSICALES]

Le roi soleil - Tant qu'on rêve encore... 6579652

Le roi soleil - Un geste de vous... 6575853

Le soldat rose M... 6581451

Les dix commandements... 6582977

[CINEMA & TV]

24h chrono... 6583425

Apocalypse now... 6582140

Charmed : Name of the game... 6561561

Hors de prix... 6582457

James Bond 007... 6568807

Les frères Scott... 6595730

Mission impossible... 6554257

NCIS... 6574082

Pub TV Adidas... 6593922

Taxi 3... 6574320

The Simpsons... 6568815

SONNERIES JEUX VIDEOS pour télécharger, Envoie la ref au 82020

Dragon Ball z... 6502663

Double dragon - titre... 6507611

Final fantasy... 6583263

Final fantasy 7 theme... 6558966

Grandia... 6555724

Mario kart 64... 6583265

Metal gear solid... 6507615

Mortal combat... 6546071

Out run - last wave... 6507617

Pokémon... 6506789

Pro evolution soccer 5... 6554991

Resident evil 1 - Code Veronica... 6507574

Resident evil 2... 6507618

Robocop... 6506669

Shinobi - boss... 6507675

Sonic - Green Hill... 6507620

Sonic - robotnik... 6507621

Streetfighter - theme of Ryu... 6507624

Super mario... 6506717

Super mario - castle... 6506718

Super Mario - pipeword... 6506719

Super Mario - sunshine battle... 6507623

Super Mario - underwater... 6506720

Super Mario 3 - overworld... 6506716

Tétris... 6506721

Tortues ninja - stage 3... 6506722

Zelda - labyrinth... 6506725

Zelda 2 - temple... 6506724

+ DE 65 000 LOGOS À COMMANDER PAR TEL AU 08 99 700 950 OU PAR SMS AU 82020

VERSION ANIMÉE / VERSION FIXE

6525509 6525512 6596750 6510314 6515676 6522031 6572032 6542457

6588159 6515257 6514597 6510020 6510314 6546868 6525547 6593610

6517441 6509525 6526074 6525001 6502622 6525001 65093610

6527831 6506987 6521615 6514268 6509509 6540060 6568970

6537533 6580169 6556521 6527438 6556438 6578146 6510555 6502554

6586310 6590001 6527997 6518603 6513546 6512298 6510716

6533233 6563830 6599905 6582308 6516980 6569178 6571125 6538963

6581283 6557491 6578313 6513443 6533398 6505634 6557620

6598364 6551073 6537635 6501958 6534481 6588054 6553503 6583225 6583284

POUR TOUS LES LOGOS MANGA GIRLS ENVOIE PAR SMS LA REF AU 82428 OU APPELLE LE 08 99 700 950

6595435 6595129 6523213 6561534 6554448 6599977 6536135 6534437 6533340

6598364 6551073 6537635 6501958 6534481 6588054 6553503 6583225 6583284

VIDEOS envoie la ref par sms au 83040

x-trem tuning 65717808

video délire !! 65572815

Clip C. Aguilera 65223902

snowboard 65111651

Marilyn Manson 65103484

dessin animé !! 65122153

skate extrem 65147901

video porcs 65171987

de videos envoie clip par sms au 83040

Jeux pour mobiles Envoie par sms la ref au 83040

NEW !! GHOST RIDER J6559935

CALL DUTY 3 J6561086

BIG SENSATIONS !! J6544561

SPIDER-MAN WEBSLINGER J6512809

FREESTYLE MOTO J6550076

ADOpte-MOI ! J6523694

TOP JEU FOOT J6559935

COMBAT A MORT ! J6557312

TRUECRIME NEW YORK CITY J6510834

BILLIARD KING ! J6559935

MON POLY TYCOON J6561235

POUR PLUS DE CHOIX ENVOIE JEU AU 83040 ou choisis ton jeu par theme envoie : ACTION, ACRADRE, AVENTURE, BILLIARD, FOOT ou UND par sms au 83040

Ca glisse sur ton MOBILE Pour les logos envie la ref par sms au 82020

MOUNTAIN FRIEND 6524354

SURFERS AREA 6552095

fixe 6586261

animé 6541696 6542448

LES LOGOS NEON, ENVOIE LA REF AU 82020

6592784 6588016 6543184 6543184

LES LOGO MORPHING ENVOIE LA REF PAR SMS AU 82020

Ton logo se transforme en une autre image !

Ex : le CHEN devient LION !! 6559661

6584534 6530470 6529070

de choix ? Envoie MORPHO au 81000

Le procès-verbal de l'AG Union Nationale des Footballeurs Professionnels (UNFP)



Philippe Piat

Syndicat professionnel régi par le Titre 1^{er} du Livre IV du Code du travail

Immatriculé à la mairie de Paris sous le N° 910167

Siège : 32, rue Feydeau (75002) Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 décembre 2006

L'an deux mille six,

Et le trois décembre à quatorze heures trente,

Les adhérents du syndicat professionnel dénommé « Union Nationale des Footballeurs Professionnels » (UNFP), dont le siège est à Paris (75002), 32 rue Feydeau, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Centre de conventions de l'hôtel Newport Bay Club, à Marne-la-Vallée (77700), sur convocation du Comité directeur.

Il a été établi une feuille de présence, émargée en entrant en séance par tous les adhérents présents, avec mention des adhérents titulaires d'un droit de vote double.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Piat, en sa qualité de Président du syndicat.

MM. René Charrier, Jean-Jacques Amorfini et Sylvain Kastendeuch, respectivement premier, deuxième et troisième vice-président du syndicat, sont désignés comme scrutateurs.

Mme Sylvie Pouchelle remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater, après vérification des 29 pouvoirs régulièrement donnés à des membres présents, que sont présents ou valablement représentés :

- 81 adhérents titulaires d'un droit de vote double
- 25 adhérents titulaires d'une voix.

Assistent également à la réunion MM. Jack Dhennequin, expert-comptable, Marc Brazeau, comptable, Jean-Jacques Bertrand, Christophe Bertrand et Denis Provost, avocats.

M. Jacques Moreau, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président déclare que l'assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- un exemplaire certifié conforme des statuts à jour du syndicat,
- la feuille de présence,
- la copie de la convocation adressée au commissaire aux comptes par lettre recommandée, accompagnée des récépissés et accusés de réception postaux,

- les comptes annuels au 30 juin 2006,
- le rapport de gestion du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat au cours de l'exercice écoulé,
- les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- la liste des candidats à l'élection du Comité directeur.

Le Président rappelle que l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

Ordre du jour

1. Présentation du rapport du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat au cours de l'exercice écoulé
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce
3. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006
4. Affectation et répartition du résultat de l'exercice écoulé
5. Quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion et décharge au commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission au titre de l'exercice écoulé
6. Informations du Président ; questions d'actualité
7. Rapports sur les activités d'E.S.A., d'E.S.C., d'E.S.R. et d'E.S.M.
8. Election du Comité directeur
9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
10. Questions diverses

Après avoir appelé l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire d'Eugène N'jo-Léa, cofondateur de l'UNFP récemment disparu, le président invite le premier vice-président trésorier à présenter les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport du Comité directeur sur l'activité du syndicat au cours dudit exercice.

Présentation des comptes annuels et du rapport sur la situation financière et l'activité du syndicat au cours de l'exercice écoulé

Le premier vice-président présente à l'assemblée les résultats de l'activité du syndicat à la clôture de l'exercice écoulé et fournit des explications sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

Il précise que 1 885 joueurs professionnels de football ont adhéré à l'UNFP au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, soit environ 80% de l'effectif total de la profession.

Il indique que 1.362 adhésions ont été enregistrées depuis l'ouverture de l'exercice en cours, soit un nombre comparable à celui constaté chaque année à la même époque.

Puis, il rappelle les principales activités et actions du syndicat au cours de l'exercice écoulé, parmi lesquelles :

- l'organisation et l'animation du stage annuel destiné à favoriser le retour à l'emploi des joueurs sans contrat en fin de saison ;
- la participation financière aux charges patronales des clubs ayant recruté un joueur au chômage ;
- les Trophées UNFP du football ;
- le Challenge Philippe Schuth ;
- le Tournoi FIFPro ;
- les Trophées du meilleur joueur du mois de L1 et L2 ;
- la défense des intérêts des joueurs au sein de la Commission juridique de la LFP, de la Commission des mutations de la FFF, de la Commission sociale et d'aide à la reconversion ...
- la tournée annuelle des clubs et des centres de formation ;
- l'élaboration des guides du délégué régional et du délégué de club ;
- la participation aux discussions relatives à la mise en place d'un Plan d'épargne et de reconversion des sportifs et entraîneurs ;
- le lancement du magazine « Profession footballeur » ...

Lecture des rapports du Commissaire aux comptes

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Informations du Président - Questions d'actualité

Puis, le président fait part à l'assemblée des principales informations sur les questions d'actualité intéressant la profession.

- Informations internationales

En sa qualité de président de la FIFPro, le président expose les principales avancées de l'accord historique conclu à Barcelone, le 2 novembre 2006, avec la Fifa, largement relayé auprès des 207 fédérations affiliées et des ministres des Sports de l'Union européenne :

- reconnaissance par la Fifa des joueurs, par l'intermédiaire de leurs syndicats regroupés au sein de la FIFPro, comme interlocuteurs privilégiés, avec un droit de veto sur les modifications des règlements internationaux ;
- participation des joueurs à la « task force » mise en place par la Fifa sur l'ingérence politique dans le football, l'évolution des compétitions et le contrôle de gestion des clubs ;
- reconnaissance du droit du travail dans les relations joueurs-clubs et élaboration d'un contrat standard minimum dans les Etats où il n'existe pas de convention collective ;



René Charrier

- affirmation du droit pour les joueurs de se mettre à la disposition de leur équipe nationale et du principe d'une indemnisation forfaitaire des clubs ;
- limitation des dérogations à l'application du droit européen souhaitées par l'UEFA aux domaines suivants :
 - interdiction de la multipropriété des clubs ;
 - protection des joueurs mineurs ;
 - obligation pour les clubs de faire évoluer 6 joueurs sélectionnables en équipe nationale ;
 - vente centralisée des droits de retransmission des compétitions et répartition des produits de cession entre les clubs selon un principe de mutualisation ;
 - délivrance par les instances organisatrices du football de licences imposant aux clubs le respect de conditions économiques et financières pour pouvoir participer aux compétitions ;
 - mesures restrictives concernant les paris en ligne ;
 - réglementation des agents.

Le président dresse ensuite le bilan de l'activité de la Chambre de résolution des litiges internationaux, rappelant que 250 joueurs français à l'étranger et 300 joueurs étrangers en France peuvent être concernés par cette procédure.

Il souligne que 95% des solutions données par cette instance ont été favorables aux joueurs.

Il indique que les joueurs participeront à l'élection du prochain président de cette instance.

Il rappelle enfin que l'augmentation des indemnités de formation, qui constituent un obstacle à la liberté du travail et de circulation, requiert désormais l'accord des organisations représentatives des joueurs.

Enfin, le président fait part à l'assemblée du soutien de l'UNFP et de la FIFPro à la candidature de M. Michel Platini à la présidence de l'UEFA.

- Informations nationales

Le président informe l'assemblée des difficultés et des perspectives de la négociation actuellement en cours avec l'UCPF et la LFP en vue du renouvellement pour 3 ans de la convention d'intéressement du syndicat sur les droits de retransmission des championnats professionnels.

Il rappelle à cet égard que le syndicat est prêt à envisager toute solution prévoyant l'affectation d'une part substantielle de ces produits à la prévoyance collective, notamment sous forme d'abondement au fonds collectif du pécule et de financement d'une caisse de compensation destinée à neutraliser la perte d'allocations de chômage liée à la fraction non salariale de la rémunération des joueurs.

Il souligne la nécessité éventuelle d'une forte mobilisation de l'ensemble des joueurs professionnels pour le maintien du financement de leur protection sociale et juridique .

Après avoir rappelé les récentes polémiques sur la place, le rôle et le statut des arbitres, le Président constate qu'elles n'ont pas impliqué les joueurs, qui entretiennent avec le corps arbitral de meilleures relations que les autres familles du football.

Enfin, le Président fait état des perspectives d'évolution des textes applicables à la profession d'agent sportif, souhaitant que la réforme en cours puisse trouver, dans l'intérêt des joueurs, un juste équilibre entre les objectifs économiques et le nécessaire assainissement de cette profession.

Rapport sur les activités du groupe

Puis MM. Claude Deplanche, Joël Delpierre et Bernard Gardon présentent successivement à l'assemblée les résultats et activités au cours de l'exercice écoulé, respectivement, des sociétés Europ Sports Assur et Europ Sports Conseil, de l'association Europ Sports Reconversion, et de la société Europ Sports Management.

- Europ Sports Assur

M. Claude Deplanche indique que la société a réalisé un chiffre d'affaires global de 478.830 €, en augmentation de l'ordre de 6% par rapport à l'exercice précédent, pour un nombre d'assurés de 661 au titre du contrat individuel et de 406 au titre du contrat-santé.

- Europ Sports Conseils

M. Claude Deplanche expose que la société a réalisé un chiffre d'affaires de 718.699 €, en augmentation par rapport à l'exercice précédent, pour un nombre de clients de 624, également en augmentation.

Le volume des fonds gérés a dépassé 37 000 000 €.

Les collaborateurs de la société ont obtenu le statut de conseillers en investissements financiers, conformément à la nouvelle réglementation applicable à l'activité sociale.

- Europ Sports Reconversion

M. Joël Delpierre présente à l'assemblée l'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé, qui s'est traduite par le suivi de 390 joueurs, dont 215 ont effectué un bilan de compétences complet, incluant un entretien individuel approfondi.

L'association a poursuivi son activité dans le domaine de la formation, notamment à distance, et de la mise en relation avec les chambres de commerce et des métiers, les ligues régionales et les districts de football. Elle a conclu une convention de partenariat avec le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

- Europ Sports Management

M. Bernard Gardon résume l'activité de la société, filiale à 100% de l'UNFP, au titre du conseil en gestion de carrière des jeunes joueurs.

Présentation des candidats à l'élection du Comité directeur

Le deuxième vice-Président présente enfin à l'assemblée la liste des candidats au Comité directeur, dont le renouvellement est à l'ordre du jour.

Le président ouvre alors la discussion ; puis, la discussion close et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Comité directeur et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2006, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Troisième résolution

Sur proposition du Comité directeur, l'assemblée générale décide d'affecter l'excédent net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2006, soit la somme de 1 251 938,63 €, en totalité au compte « autres réserves », dont le montant créditeur sera ainsi porté à la somme de 5 736 087,38 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion au cours de



Sylvain Kastendeuch et Philippe Piat, coprésidents

l'exercice clos le 30 juin 2006, ainsi que décharge de l'exécution de sa mission au commissaire aux comptes pour le même exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 11 des statuts, l'assemblée générale procède à l'élection des membres du Comité Directeur pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le compte de l'exercice clos le 30 juin 2008, et déclare élus à l'unanimité :

Ahmed Aït-Ouarab, Jean-Jacques Amorfini, Nicolas Baudoin, Frédéric Biancalani, Jean-Marc Branger, Alexandre Clément, René Charrier, Sébastien Dallet, Claude Deplanche, Sylvain Kastendeuch, Ronan Le Crom, Lionel Létizi, Didier Neumann, Philippe Piat, Yoann Poulard, Olivier Quint, Yohan Radet, Bruno Scipion, David Terrier, Sébastien Squillaci.

Les membres ainsi élus déclarent accepter leurs fonctions.

Sixième résolution

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant venant à échéance, l'assemblée générale décide, sur proposition du Comité directeur :

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la S.A. « C.G.E.C. », société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, ayant son siège à Paris (75012) 111-113 rue de Reuilly, en remplacement de M. Jacques Moreau,

- et de renouveler le mandat de M. Daniel Boulay, expert-comptable, commissaire aux comptes, demeurant à Paris (75012), en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des adhérents qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au secrétaire général pour effectuer toutes formalités prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et le secrétaire général.

Le président
Philippe Piat

Le secrétaire général
David Terrier

Le procès-verbal de la première réunion du nouveau comité directeur

L'an deux mille six,

Et le treize décembre à dix sept heures,

Les membres du Comité directeur du syndicat professionnel dénommé « Union Nationale des Footballeurs Professionnels » (UNFP), dont le siège est à Paris (75002), 32 rue Feydeau, se sont réunis au Centre de conventions de l'hôtel Newport Bay Club, à Marne-La-Vallée (77700), à l'issue de l'assemblée générale ayant procédé à leur renouvellement.

M. Philippe Piat, président sortant, est désigné comme président de séance.

Il résulte de la feuille de présence signée par les membres du Comité directeur à leur entrée en séance, que sont présents, outre le président de séance :

Ahmed Aït-Ouarab, Jean-Jacques Amorfini, Nicolas Baudoin, Alexandre Clément, René Charrier, Sébastien Dallet, Claude Deplanche, Sylvain Kastendeuch, Ronan Le Crom, Didier Neumann, Olivier Quint, Yohan Radet, Bruno Scipion, David Terrier membres nouvellement élus du Comité directeur.

Sont absents et excusés : Frédéric Biancalani, Jean-Marc Branger, Lionel Létizi, Yoann Poulard et Sébastien Squillaci.

Le président de séance, constatant que le quorum de cinq membres au moins du Comité directeur fixé par l'article 13 des statuts est atteint, déclare en conséquence que le Comité directeur, régulièrement convoqué, peut valablement délibérer.

Les membres présents lui donnent acte de cette déclaration.

Puis, le président de séance rappelle que le Comité directeur est appelé à élire les membres du bureau, pour la durée de son mandat, en vertu de l'article 12 des statuts.

Le président de séance présente ensuite sa candidature au renouvellement de son mandat de président du syndicat.

René Charrier, Jean-Jacques Amorfini, David Terrier et Olivier Quint font part de leur candidature aux fonctions, respectivement, de premier trésorier, deuxième vice-président, secrétaire général et secrétaire général adjoint.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau.

1. Election du bureau

Constatant que l'unanimité des suffrages exprimés s'est portée sur leur candidature, le Comité directeur déclare élus pour la durée de leur mandat de membres du Comité directeur, conformément à l'article 12 des statuts :

- en qualité de président : Philippe Piat,
- en qualité de premier vice-président trésorier : René Charrier,
- en qualité de deuxième vice-président : Jean-Jacques Amorfini,
- en qualité de troisième vice-président : Lionel Létizi,
- en qualité de secrétaire général : David Terrier,
- en qualité de secrétaire général-adjoint : Olivier Quint.

Les membres présents du bureau ainsi élus déclarent accepter leurs fonctions.

2. Désignation d'un coprésident

Sur proposition du président nouvellement réélu, le Comité directeur désigne à l'unanimité, en application des dispositions de l'article 16 bis des statuts, Sylvain Kastendeuch, en qualité de coprésident, avec les mêmes pouvoirs que le président, pour la durée de son mandat de membre du Comité directeur.

M. Sylvain Kastendeuch déclare accepter lesdites fonctions et remercie ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder.

Jean-Jacques Amorfini informe le comité directeur qu'il démissionne de son mandat au sein du Conseil d'Administration de la LFP afin de laisser sa place à Sylvain Kastendeuch, en sa qualité de coprésident de l'UNFP.

Le comité directeur accepte la démission de Jean-Jacques Amorfini et le remercie pour le travail effectué au sein du CA de la LFP.

3. Pouvoirs

En conséquence de la résolution qui précède, le Comité directeur, statuant à l'unanimité, mandate le président, le coprésident et le Secrétaire général pour effectuer toutes formalités prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président et le secrétaire général.

Le président
Philippe Piat

Le secrétaire général
David Terrier



Le rapport de gestion

Conformément aux statuts, le rapport de gestion du comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat pendant l'exercice clos le 30 juin 2006 a été présenté à l'assemblée générale du 3 décembre 2006.

Le texte vous est livré ici dans son intégralité.



Bernard Gardon

I - Exposé de la situation du syndicat durant l'exercice écoulé

Le total des produits réalisés au 30 juin 2006 s'élève à 8 362 656 €, contre 5 761 776 €, à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de l'ordre de 45%.

Cette hausse substantielle résulte de l'augmentation des droits de retransmission payés par CANAL+ à la LFP, qui s'élèvent à plus de 600 M € par an, et qui constituent la base de calcul de l'intéressement de 1% négocié par le syndicat avec les dirigeants pour financer les actions collectives en faveur de la profession.

Le montant des cotisations des adhérents et celui de l'intéressement collectif sur les produits des actions commerciales de l'équipe de France sont par ailleurs en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Comme chaque exercice, le syndicat a contribué au financement des personnes morales qu'il contrôle et/ou dont les activités complètent et prolongent les siennes dans l'intérêt de la profession.

- Dans ce cadre, la société Europ Sports Management, sa filiale à 100%, a bénéficié d'un abandon de créance de 333 500 €, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune.
- Une subvention de 150 000 € a été versée au cours de l'exercice écoulé à l'association Europ Sports Reconversion à titre de soutien de ses actions de formation-reconversion en faveur des joueurs de football professionnel.
- Une aide financière de 50 000 € a été versée sous forme de subvention à la société Europ Sports Assur, courtier spécialisé dans les assurances couvrant les risques des sportifs, grâce auquel un grand nombre de joueurs professionnels bénéficient de garanties individuelles adaptées à des conditions favorables.
- La convention de prestations de services de conseil en gestion de patrimoine conclue entre le syndicat et la société Europ Sports Conseil moyennant une rémunération annuelle de 60 000 € HT a été tacitement reconduite au cours de l'exercice écoulé ; en outre, il a été versé à cette

société une somme de 100 000 € HT à titre de prestations relatives aux incidences sociales et fiscales de la rémunération du droit à l'image collective des joueurs.

Dans le cadre de son action en faveur de l'emploi des joueurs, le syndicat a comme chaque année organisé des stages pour les joueurs en fin de contrat au Centre technique du football de Clairefontaine-en-Yvelines et reconduit, en l'augmentant de près de 100%, son aide à l'embauche de joueurs au chômage sous forme de prise en charge des cotisations sociales patronales. Le poste « salaires et traitements » n'a augmenté globalement que de 7,5% par rapport à l'exercice précédent.

En l'état des discussions avec la LFP et l'UCPF, et en raison des difficultés techniques soulevées par ce projet, il n'a pas été possible de mettre en place au cours de l'exercice écoulé, comme il était prévu, le dispositif d'abondement du syndicat au régime de prévoyance des footballeurs professionnels.

Le total des charges ne s'élève donc qu'à 7 110 717 €.

Il en résulte que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006, établis et présentés conformément au plan comptable en vigueur, se soldent par un excédent net comptable de 1 251 938,63 € contre 592 908,10 € à la clôture de l'exercice précédent.

II - Evolution prévisible de la situation du syndicat

Le caractère évidemment favorable pour le syndicat, du fait de l'inflation des droits TV, de la convention financière conclue en son temps avec la Fédération et la Ligue, a conduit les dirigeants à remettre celle-ci en cause pour l'avenir.

Par ailleurs, les dispositions de la Charte requièrent l'accord du syndicat pour la cession des droits de diffusion de l'image collective et individuelle des joueurs professionnels sur le réseau des téléphones mobiles (UMTS).

Les négociations avec les dirigeants pour trouver un nouvel accord global n'ont pu jusqu'ici aboutir et la convention actuelle continue de s'appliquer.

Toutefois, dans le cadre de la poursuite de celle-ci, le taux d'intéressement du syndicat sur les droits TV des championnats professionnels n'a été porté pour l'exercice en cours qu'à 1,05%, alors qu'il devrait être de 1,09%.

La LFP et les dirigeants demandent :

- que l'assiette de cet intéressement soit limitée au montant des droits TV « nets », après déduction des sommes versées par la LFP à la FFF en vertu des accords existant entre ces deux instances ;
- que la base de calcul du droit à l'image collective prévu à l'article L. 222-2 du Code du sport soit ramenée à 3 fois le plafond annuel de la sécurité sociale au lieu de 4 actuellement ;
- que la Charte prévoit l'obligation pour un joueur aspirant 1^{ère} année de signer un contrat de stagiaire ou professionnel en cours de saison, sous peine de ne pouvoir jouer en France.

Tout en s'opposant fermement à ces prétentions, le syndicat demeure prêt à soutenir toute solution permettant d'affecter une part substantielle des produits provenant de la cession des droits TV à l'abondement du régime de prévoyance des joueurs professionnels, et à tout autre finalité collective, telle que le financement d'une caisse de compensation destinée à neutraliser la perte d'allocations de chômage des joueurs qui résulterait de l'élévation du

seuil d'application du droit à l'image collective.

Pour défendre ses positions, le syndicat doit obtenir le soutien des familles autres que les clubs professionnels qui siègent à ses côtés au Conseil d'administration de la LFP, et mobiliser l'ensemble des joueurs professionnels en vue d'une éventuelle action collective significative en cas de risque de remise en cause du financement de leur protection sociale et juridique.

La nécessité de sauvegarder la part des joueurs dans le produit de l'exploitation commerciale des championnats qu'ils animent est d'autant plus impérieuse qu'il existe des motifs de craindre une diminution du montant des droits TV lors du prochain appel d'offres de la LFP en raison de la fusion entre CANAL+ et TPS.

Le résultat du syndicat à la clôture de l'exercice en cours dépendra largement de l'issue de ces discussions.

En cas de maintien transitoire de la convention financière sur les bases actuelles jusqu'au 30 juin 2007, ce résultat devrait être du même ordre de grandeur que celui de l'exercice écoulé.

III - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement d'importance significative n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice écoulé.



Claude Deplanche

IV - Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice écoulé sont établis conformément au plan comptable en vigueur, selon les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

V - Autres points sur lesquels les adhérents sont appelés à statuer.

• Conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial présenté par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui y sont énoncées.

• Filiales et participations

Au 30 juin 2006, l'activité et les résultats des sociétés contrôlées par le syndicat ont été les suivants :

- l'EURL Société Nouvelle Promo-Foot, dont le syndicat détient 100% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires de 907 957 €, en augmentation de l'ordre de 59.9 % par rapport à l'exercice précédent.
Compte tenu de l'évolution des frais généraux, d'une part, et des produits de gestion du portefeuille, d'autre part, cette société a réalisé un bénéfice net comptable de 341 047 €.



Joël Delpierre

- La SARL Europ Sports Assur, dont l'EURL Société Nouvelle Promo-Foot détient 98,67% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires de 478 830 €, contre 390.470 € à la clôture de l'exercice précédent, et un bénéfice net comptable de 106 269 €.
- La SARL Europ Sports Conseil, dont l'EURL Société Nouvelle Promo-Foot détient 98% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires de 718 699 €, contre 553.643 € à la clôture de l'exercice précédent, et une perte nette comptable de 7 240 € contre une perte de 7 419 € au 30 juin 2005.
- L'EURL Europ Sports Management, dont le syndicat détient 100% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires de 72 240 €, contre 29.439 € à la clôture de l'exercice précédent, et une perte nette comptable de 7 488 €, contre une perte de 67.546 € au 30 juin 2005.

• Proposition d'affectation des résultats de l'exercice écoulé

Nous vous proposons d'affecter l'excédent net comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à 1.251.938,63 €, en totalité au compte « autres réserves », dont le montant créditeur sera ainsi porté à la somme de 5.736.087,38 €.

• Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous informons, selon l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune dépense ou charge de la nature de celles visées à l'article 39-4 de ce même code n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

• Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant du syndicat venant à échéance à l'issue de votre assemblée, nous vous proposons :

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la S.A. « C.G.E.C. », société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, ayant son siège à PARIS (75012) 111-113 rue de Reuilly, en remplacement de M. Jacques MOREAU,
- et de renouveler le mandat de M. Daniel BOULAY, expert-comptable, commissaire aux comptes, demeurant à PARIS (75012) 111-113 rue de Reuilly, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des adhérents qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

• Renouvellement du Comité directeur

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Comité directeur du syndicat viennent à expiration à l'issue de votre assemblée générale et qu'il y a lieu de procéder à leur renouvellement pour deux ans, en application des dispositions des articles 11 et 17 alinéa 8 des statuts.

FFF

Les nouvelles coordonnées

La FFF a déménagé, fin 2006. Vous trouverez, ci-dessous, les nouvelles coordonnées de la Fédération.

Fédération française de football
87, boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 31 73 00
Fax : 01 44 31 73 73

Le classement des centres de formation

Alors que les demandes de Brest et de Reims ont été rejetées, 32 centres de formations sont agréés et répartis en deux catégories.

Première catégorie

Auxerre, Bordeaux, Le Havre, Lens, Lille, Lyon, Metz, Monaco, Montpellier, Nantes, Paris, Rennes, Sochaux, Saint-Etienne, Strasbourg.

Deuxième catégorie

Amiens, Bastia, Caen, Châteauroux, Grenoble, Gueugnon, Guingamp, Laval, Le Mans, Lorient, Marseille, Nancy, Nice, Niort, Sedan, Toulouse, Troyes.

Règlement intérieur

A quoi ça sert ?

A quoi servent les règlements intérieurs ? Qui doit les signer ? Vous êtes nombreux à nous poser ces questions et c'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas inutile de rappeler les quelques points suivants.

Les règlements intérieurs viennent préciser l'organisation et les règles en vigueur à l'intérieur d'une entreprise, donc d'un club. En matière de football, il existe la Charte du football professionnel qui n'est rien de moins qu'une convention collective qu'il convient de respecter que l'on soit joueur (salarié) ou dirigeant (employeur). Le règlement intérieur ne doit donc pas déroger à la Charte, c'est-à-dire restreindre les droits que les salariés tiennent de la Charte et à fortiori du code du travail sauf dans ses dispositions plus favorables, notamment au niveau des primes, salaires, avantages et pourcentages.

Chaque salarié doit signer le règlement intérieur à son entrée dans l'entreprise et le signer à nouveau dès lors qu'un changement y a été apporté.

Le pécule fait un bond...

Comme on s'y attendait et grâce, notamment, au million d'euros que l'UNFP a versé à la caisse de prévoyance selon ses engagements, la valeur du pécule a évolué de façon significative au 1er janvier 2007. Elle est, en effet, passée à 6 150 euros bruts par année, ce qui correspond à une augmentation de 3,73%.

Vincent Fernandez a eu gain de cause !



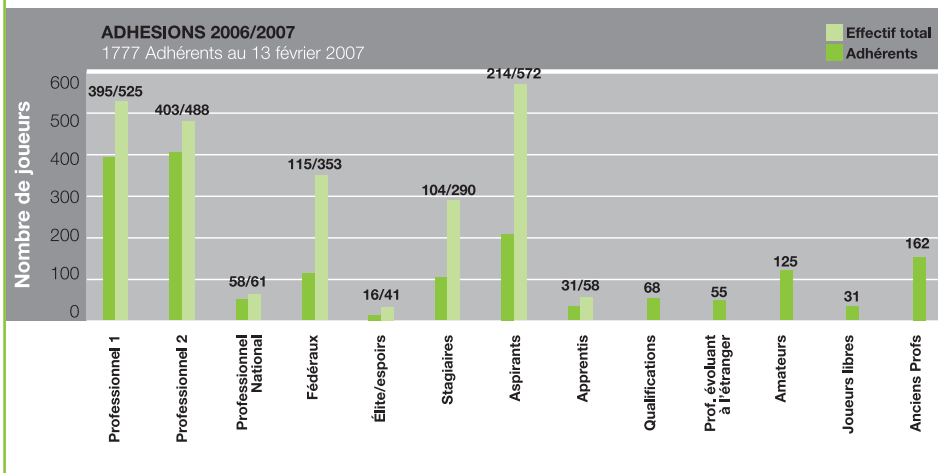
Pour ses trente-deux ans - il les avait eus deux jours auparavant -, Vincent Fernandez a reçu un bien beau cadeau d'anniversaire puisque la cour d'appel de Besançon a, le 2 février dernier, condamné son ancien employeur, le FC Sochaux-Montbéliard, à lui verser la somme de 1 052 606 euros au titre de dommages et intérêts.

Pourquoi ? Parce que la cour d'appel - contrairement au jugement du conseil des Prud'hommes en date du 11 mai 2004 - a estimé que le licenciement pour « faute grave » en 2002 de l'actuel gardien de but de la Berrichonne de Châteauroux était « abusif puisque le club n'a pas respecté la procédure prévue par la convention collective... »

Le club doubiste, on s'en souvient, avait affirmé que Vincent Fernandez avait refusé de jouer en équipe réserve et raté l'entraînement pour motiver son licenciement.

Encore un petit effort...

Le record - il est vrai historique ! - de 1 885 adhérents qui a marqué la saison 2005-2006 sera-t-il battu lorsque se terminera le présent exercice ? A l'UNFP, alors que 1 777 joueurs avaient adhéré à la mi-février, on l'espère et c'est bras ouverts que l'on attend les retardataires...



Droit d'image collective**On passe à trois fois le plafond...**

Jean-Jacques Amorfini

A compter du 1^{er} janvier 2007 et à titre expérimental pour la saison 2007-2008, le seuil de déclenchement du dispositif du droit d'image collective passera à trois plafonds de la sécurité sociale au lieu de quatre actuellement.

Au cas où la période expérimentale ne serait pas prolongée, les clubs pourront continuer à appliquer le droit d'image collective avec un seuil de déclenchement à trois plafonds de la sécurité sociale jusqu'au terme de la durée prévue dans le contrat en cours (hors renouvellement) au moment où le joueur a bénéficié de ce dispositif. Il est entendu qu'au terme des dits contrats, et conformément à la décision de son

Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2006, la LFP octroiera une aide pour compenser intégralement le manque à gagner des joueurs sans emploi qui seraient concernés.

La Commission sociale et d'entraide de la LFP devra fournir une aide financière aux ex-joueurs professionnels au chômage pour lesquels l'abaissement du seuil de déclenchement du dispositif de droit à l'image collective à trois plafonds de la sécurité sociale aurait une incidence négative sur le montant de leur allocation chômage.

« Il est donc important de noter - comme y a particulièrement veillé l'UNFP - que ce changement n'entraînera aucune incidence sur les droits sociaux des joueurs », conclut Jean-Jacques Amorfini, vice-président de l'UNFP.

Les modifications apportées à l'article 750 bis

« A titre expérimental à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour la saison 2007/2008, le montant de la part de rémunération correspondant à la commercialisation par le club de l'image collective de l'équipe est fixée à 30% de la rémunération totale du joueur, y compris les primes de toute nature, sans que la rémunération soumise à cotisations sociales soit inférieure à trois fois le plafond de la sécurité sociale.

Les joueurs en fin de contrat au 30 juin 2007 dont le salaire brut est compris entre 8 100 et 15 000 euros sont exclus de l'abaissement de 4 à 3 plafonds sauf prolongation éventuelle. »

L'été revient, Profession footballeur aussi...

Le franc succès remporté, l'année dernière, par notre magazine a poussé l'UNFP à lancer un second numéro de Profession footballeur à paraître au début de l'été.

Encore plus riche, encore plus surprenant, encore plus attrayant, il sera à déguster sans modération.

Vivement l'été...

**Mais que deviens-tu...****Stéphane ?**

Stéphane Dedeant - 36 ans.

Ancien joueur du Racing Paris, de Caen, de Châteauroux et de Sochaux.

« J'ai toujours été habité par l'idée de reprendre un magasin. C'est pour cette raison, mais seulement une fois ma carrière terminée - je ne me sentais pas le courage de cumuler le football professionnel et les études, ce que d'autres réussissent pourtant très bien à faire... -, que j'ai suivi une formation en comptabilité et en gestion grâce à laquelle je suis, aujourd'hui, détenteur d'une équivalence Deug.

« Ce n'est pas un hasard si j'ai choisi d'effectuer cette formation à Caen à partir de 2002. J'y avais passé cinq saisons, j'y avais noué de très nombreux contacts, y avais gardé de nombreuses attaches et je pensais bien, en vue de ma reconversion, que les opportunités qui me seraient offertes seraient plus nombreuses. Je ne m'étais pas trompé.

« C'est à Ouistreham, en bord de mer et à une quinzaine de minutes de Caen, que j'ai débuté ma nouvelle vie de... comptable. J'ai passé un an et demi dans un cabinet, guettant les cessions de fonds de commerce jusqu'à ce que je trouve exactement ce que je recherchais, toujours à Ouistreham.

« Je voulais quitter le monde du football après ma carrière de joueur et j'ai réussi. Me voilà aujourd'hui mon propre patron et, même si je ne sais pas encore combien de temps durera cette expérience - j'aurai, un jour je pense, envie de découvrir un autre milieu, un autre métier -, elle me convient parfaitement à l'heure actuelle. Certes beaucoup de clients, dans ce genre d'activité, ne sont que de passage, mais j'arrive tout de même à nouer quelques contacts, à discuter, à écouter, à échanger et ça me plaît... »

Si vous passez par Ouistreham...

Presse, librairie, papeterie
Centre commercial Champion
Route de Caen
14150 Ouistreham

Un axe Saint-Etienne-Caen...



On ne le dira jamais assez ! Les Trophées que l'UNFP organise, avec CANAL+ et L'EQUIPE pour ce qui est de la Ligue 1 et avec Eurosport pour la Ligue 2, ont parfaitement su trouver leur place, sont même aujourd'hui imités, voire déclinés, sans jamais pour autant susciter le même intérêt auprès des joueurs et du grand public.

A l'UNFP, nous ne boudons pas notre satisfaction et savons que nos partenaires apprécient également l'augmentation régulière du nombre de votants et la justesse de leur choix, il est vrai guidée par les joueurs eux-mêmes.

Pour preuve, les résultats du dernier mois de l'année 2006 et du premier mois de 2007.

En décembre, c'est Frédéric Piquionne⁽¹⁾, alors encore stéphanois, qui avait conclu l'année en donnant à l'ASSE un second trophée après celui arraché de... mains de maître par Jérémie Janot, gardien du temple vert.

En décembre toujours, alors que Caen récitait sa partition sans la moindre fausse note, c'est Grégory Proment⁽²⁾, transfuge messin, qui donnait au Stade Malherbe sa troisième couronne de la saison...

En janvier, on prend les mêmes - enfin les mêmes clubs ! - et on recommence avec le succès de Batefimbi Gomis⁽³⁾ - jeune artiste stéphanois de 21 ans, qui n'en finit pas de grimper sur l'échelle de la reconnaissance et du succès - et de Yoan Gouffran⁽⁴⁾, qui inscrit pour la deuxième fois de la saison son nom au palmarès de la Ligue 2 et donne au SM Caen une quatrième victoire...



Mon père, ce héros...



Il y a bientôt deux ans, l'UNFP avait soutenu l'action de Christophe Pignol (ancien joueur de Nantes, de Monaco et de Lille) qui avait réuni, derrière un micro, dix-sept joueurs évoluant en Ligue 1 pour défendre une valeur - le fair-play - et pour soutenir une association, celle de Christophe Pignol, justement, pour la lutte contre la leucémie.

Le disque sorti n'a pas fait une star de cet ancien défenseur et pourtant, en janvier dernier, il s'est retrouvé placardé sur tous les murs de France et de Navarre, telle une star du show-biz, en compagnie de dizaines d'autres « Héros ordinaires » qui se sont également invités dans le petit écran.

Christophe, qui a vaincu la maladie qui avait mis précocement fin à sa carrière de footballeur professionnel en 2001, a prêté son image à cette campagne massive de sensibilisation, lancée par l'institut national du cancer.

Il est, comme tant d'autres, la preuve que l'on guérit aujourd'hui, et de plus en plus souvent, de cette terrible maladie, mais il a raison de nous rappeler que le combat continue. Pour les autres, pour tous les autres, pour nous aussi...



Cortal Consors
DES CONSEILS, DES PLACEMENTS, DE L'ACTION !

Livret €. Votre épargne va sortir de sa réserve.



5%*
+ 80 €*
OFFERTS
PENDANT 4 MOIS



5%*
+80€*

5%* garantis pendant 4 mois pour tout dépôt jusqu'à 50 000 € + 80 €* de cadeau pour toute 1^{re} ouverture d'un Livret € avant le 25 avril 2007.



Sans changer de banque, votre argent est disponible à tout moment.

Pour en savoir plus, appelez au
Cabinet Europ Sports Conseils



01 40 39 91 07

POURQUOI EN CHOISIR UNE AUTRE ?

CO
LO
RA
DO

BREAK, MONOSPACE, BERLINE ?



TUCSON: L'ALTERNATIVE

Avec l'alternative Tucson, vous n'avez plus à choisir. Spacieux, dynamique, fiable et très bien équipé, le Tucson a déjà conquis plus de 15 000 conducteurs en France par sa polyvalence.

ESSENCE OU DIESEL
2 OU 4 ROUES MOTRICES

À PARTIR DE **19790€***

 **HYUNDAI**

* Prix TTC clés en main au 02.01.07 du Tucson 2.0 2WD Pack Confort, hors option (remise 2 000 € déduite).
Modèle présenté : Tucson 2.0 CRDi 140 4WD Pack Confort 26 360 €, remise 2 000 € déduite et peinture métallisée en option 450 € incluse.
Offre valable jusqu'au 30.06.07 dans la limite des stocks disponibles chez les distributeurs participants.
Consommations mixtes en (l/100km) min/max : 7,0/8,0 - Emissions de CO₂ (en g/km) min/max : 184/210.
Garantie 3 ans kilométrage illimité (voir conditions de garantie constructeur chez votre distributeur).



www.hyundai.fr

